

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du six avril deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie. Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Messieurs COPIN Michel, PIREZ Robin et Madame LEFORT Christine, absents excusés, qui ont donné procuration à Messieurs VARLET Louis Philippe, CARPENTIER Yves et ROUSSEL Serge. Monsieur Philippe CENDRE est élu secrétaire de séance. Lecture du compte-rendu du 17 février 2022, approuvé à l'unanimité.

I. Présentation et approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire indique avoir reçu le compte de gestion 2021 émanant de la trésorerie de Campagneles-Hesdin. Celui-ci fait apparaître **en section de fonctionnement** : Dépenses 439.094,48 €, Recettes 873.290,30 €, soit un excédent de 434.195,82 € / **en section d'investissement** : Dépenses 172.764,83 €, Recettes 384.085,71 €, soit un excédent de 211.320,88 € / **en vue d'ensemble** : Dépenses 611.859,31 €, Recettes 1.257.376,01 €, soit un excédent de 645.516,70 € / Excédent de financement 211.320,88 € + Restes à réaliser en dépenses 642.723,52 € - Restes à réaliser en recettes 310.155,10 € soit un besoin total de financement de 121.247,54 €.

II. Présentation et approbation du compte administratif 2021

En sa qualité d'adjoint au Maire, en charge des finances, la présidence de l'Assemblée a été confiée à Monsieur Yves CARPENTIER pour présenter le compte administratif 2021 de Monsieur Serge ROUSSEL, Maire. Celui-ci fait apparaître en section de fonctionnement : Dépenses 439.094,48 €, Recettes 873.290,30 €. **Soit un excédent de fonctionnement de 434.195,82 €.** Et en section d'investissement : Dépenses 172.764,83 €. Recettes 384.085,71 €. **Soit un excédent d'investissement de 211.320,88 €.** **Soit une balance générale excédentaire de 645.516,70 €.** Le Compte administratif 2021 est voté à l'unanimité. Au nom du Conseil Municipal, Monsieur Yves CARPENTIER, Adjoint aux finances, a remercié Monsieur le Maire pour la bonne tenue des comptes présentés.

III. Affectation du résultat

Après lecture du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats suivants : 121.247,54 € au compte 1068 (recette d'investissement) et 312.948,28 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

IV. Etat de la dette

Monsieur le Maire rappelle l'état de la dette au 31 décembre 2021. Pour l'emprunt concernant les travaux de la Rue de La Marquise : le capital restant dû s'élève à 26.159,07 €. L'annuité pour l'exercice 2022 est de 26.869,02 € (709,95 € en intérêts et 26.159,07 € en amortissement). Monsieur le Maire rappelle également que la dernière échéance est programmée au 30 août 2022. Pour les travaux de rénovation du clocher de l'église, l'annuité pour l'exercice est de 5.029,08 € (979,77 € en intérêts et 4.049,31 € en amortissement).

V. Subventions aux Associations

Bienvenue en Hesdinois : 50 €, Comité des fêtes : 2000 €, Orchestre d'Harmonie d'Hesdin : 80 €, Association des JSP Hesdinois : 100 €, Association des Donneurs de sang : 25 €, Les Pêcheurs Hesdinois : 50 €, La Croix Rouge : 80 €, La Vie Active : 35 €, Secours Catholique : 30 €, Association des Paralysés de France : 35 €, Amicale du Personnel Communal : 630 €, Vie Libre : 40 €, Institut Recherches sur le Cancer : 35 €, Union Saint-Loupoise : 2500 €, Les Sangliers : 160 €, Union Equestre Hesdinoise : 160 €, Les Arts : 160 €, Association de Restauration de l'Eglise : 160 €, Coopérative scolaire : 500 €, Pétanque Saint-Loupoise : 160 €, Association Nénuphar : 30 €, Atelier de Campagnes : 160 €, Les Amis d'Huby-St-Leu : 160 €, soit un total de 7.340 €.

VI. Subvention au C.C.A.S.

Comme chaque année, la commune doit voter une subvention au profit du Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) afin de financer principalement le repas des aînés. Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident de verser une subvention d'un montant de 2.700 € au profit du C.C.A.S. pour l'année 2022.

I. Vote des taxes locales

Monsieur le Maire indique avoir reçu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2022. Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitation n'est plus versée aux collectivités mais qu'elle est compensée par le versement de la taxe foncière sur le bâti du Département. Les taux en vigueur sont de 33,33 % au titre de la Taxe foncière sur le bâti (soit 11,07 % de taux communal + 22,26 % de taux départemental), et de 48,01 % au titre de la Taxe Foncière sur le non bâti. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité, de fixer les taux suivants pour l'année 2022 : Taxe foncière sur le bâti : 33,33 % et Taxe foncière sur le non bâti : 48,01 %.

II. Budget primitif 2022

Dans le cadre de la confection du budget, Monsieur le Maire présente la partie « investissements » programmée pour l'année 2022 :

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
<u>Déficit :</u>		<u>Excédent :</u>	211.320,88
<u>Emprunts :</u>	22.000,00		
<u>Restes à réaliser :</u>		<u>Restes à réaliser</u>	
Eglise	632.000,00	Eglise (Subventions)	310.155,10
Audit éclairage public	3.500,00		
Frais d'étude Sécurité routière	8.000,00	<u>Virement :</u>	218.409,28
		<u>Taxe d'Aménagement :</u>	
		<u>FCTVA :</u>	
		<u>Régularisation écriture :</u>	
		Emprunt	961,00
		Frais d'études église	6.456,00
		<u>EMPRUNT :</u>	
<u>Régularisation écriture :</u>			
Emprunt	961,00		
Frais d'études église	6.456,00		
<u>Nouveaux Projets</u>		<u>Affectation du résultat :</u>	121.247,54
Rue de l'église	70.000,00	Subvention Rue de l'Eglise	11.652,20
Ordinateurs mairie	3.500,00	Subvention Remplacement chauffe-eau	1.200,00
Chauffe-eau gaz	1.900,00	Subvention F.D.E.62 étude E.P.	1.953,00
Poste à souder	355,00		
Ecran et vidéo projecteur	670,00		
Sécurisation Rue F. Lemercier	10.000,00		
Eclairage public	10.000,00		
Dépenses imprévues	114.013,00		
* Travaux en régie	0,00		
<u>TOTAL :</u>	883.355,00 €	<u>TOTAL :</u>	883.355,00 €

III. Vote du Budget Primitif 2022

<u>BUDGET 2022</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	780.675,00	467.726,72
Restes à réaliser de l'exercice précédent		

Résultat de fonctionnement reporté (002)		312.948,28
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	780.675,00	780.675,00
INVESTISSEMENT		
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	240.631,48	361.879,02
Restes à réaliser de l'exercice précédent	642.723,52	310.155,10
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)		211.320,88
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	828.000,00	828.000,00
TOTAL DU BUDGET	1.664.030,00	1.664.030,00

Budget 2022 voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV. Dons au C.C.A.S.

Monsieur le Maire indique avoir reçu plusieurs dons en 2021 au profit du Centre Communal d'Actions Sociales d'Huby-St-Leu pour un montant de 360 € : ROUSSEL Serge 250 €, MELHANO Philippe 30 €, MARQUANT Patrick 30 €, VARLET Louis Philippe 10 €, LANCELOT Maryvonne 10 €, SAGOT Caroline 10 €, CARPENTIER Yves 10 €, HALIPRÉ Jean 10 €.

I. Affaires diverses

☞ **Petites villes de demain** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion a été organisée le 12 mars 2022 en présence des membres des Conseils Municipaux des cinq communes de l'Hesdinois : Hesdin, Huby-Saint-Leu, Marconne, Marconnelle et Sainte-Austreberthe, en vue de l'opération « Petites villes de demain ». Monsieur le Maire précise que la ville d'Hesdin a été retenue pour cette opération et que le but est d'en faire profiter les cinq communes précitées. Il est souhaitable qu'une commission soit créée pour travailler sur ce projet. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne : Mesdames TANFIN Laëtitia et CLERAUX Christine, Messieurs ROUSSEL Serge, CARPENTIER Yves et VARLET Louis Philippe.

21 heures, la séance est levée.

**Le Maire,
Serge ROUSSEL**

